

PAR STÉPHANIE HÉNAULT



FAITS SAILLANTS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU 25 NOVEMBRE 2018

.....

Le rapport de la direction générale à l'assemblée générale se veut traditionnellement le survol d'activités de l'année dont plusieurs ont fait l'objet d'articles dans l'Info-SARTEC. Cette année, 6 mois après son entrée en fonction, notre nouvelle directrice rencontrait l'assemblée pour la toute première fois, et nous vous présentons dans ces pages les faits saillants de son rapport.

.....

Avant de me joindre à l'équipe de la SARTEC, je connaissais depuis longtemps votre belle association d'auteurs, son directeur général sortant, Yves Légaré, sa collègue de longue date M^e Valérie Dandurand, ainsi que la **Writer's Guild of Canada** (WGC) et la **Société des auteurs et compositeurs dramatiques** (SACD). Pourquoi? J'avais eu l'occasion, entre autres, de soutenir un proche, auteur bilingue, membre des trois associations, dans la négociation de certains contrats.

C'était au début du siècle. Les clauses minimales de la SARTEC, ses contrats d'options et d'écriture, ses normes minimales de crédits au générique et sur l'affich , ses garanties et réserves de droits gérés collectivement, tout cela avait fait la différence pour moi, comme juriste, pour répliquer à un nouveau producteur que la série originale que mon auteur avait, mis au moins 8 ans à imaginer, écrire et dessiner, jour et nuit, sans compter, valait mieux que la cession intégrale de ses droits pour l'univers et pour l'éternité, en échange d'une simple promesse d'un paiement forfaitaire « si le financement était complété », sans aucune garanti, ni même que son rêve de série ne soit tabletté pour toujours... Lorsque l'auteur en question avait compris le sens et la portée

des termes de la cession d'une page qu'on l'invitait à signer, en échange possiblement de quelques milliers de dollars qui l'auraient fait subsister environ un an, il était dévasté.

Grâce aux normes minimales de la SARTEC, j'ai pu soumettre au producteur un contrat d'option en guise de contre-proposition, puis y annexer des dispositions qui auront permis à l'auteur d'être payé 10 fois mieux que la promesse initiale qu'on lui avait faite, de garder le contrôle de l'écriture des épisodes, de toucher des revenus de produits dérivés, d'être copropriétaire de la marque de commerce, de voir son nom apparaître chaque fois que celui du producteur ou du réalisateur figu ait, et de percevoir, aujourd'hui encore, des redevances pour des diffusions au Canada et à l'étranger.

Pour les auteurs et leurs représentants, j'ai alors compris il y avait, fort heureusement, la SARTEC.

L'hiver dernier, lorsque le ras-le-bol des scénaristes du cinéma québécois s'exprimait à l'occasion d'une table ronde organisée par la SARTEC aux *Rendez-Vous Québec Cinéma*, j'étais encore à l'emploi de l'ADISQ, dans le monde du *showbiz*, et je suis tombée à la renverse. Comment, au Québec en 2018, des auteurs ayant écrit le film pouvaient-ils être invisibles sur son affiche et sa bande-annonce ? Comment certains créateurs pouvaient-ils se comporter comme l'auteur du scénario sans l'avoir écrit, et se voir attribuer la mention « Un film de » ? Pourquoi les ententes collectives de la SARTEC n'avaient pas encore complètement résolu pareilles injustices ?

C'est pour répondre à ces questions et à plusieurs autres que nous avons convié les membres de la SARTEC avant leur assemblée générale annuelle cette année: Quelles actions

entreprendre pour aider les scénaristes à mieux prendre leur juste place ? Ce qui les affecte guette-t-il l'ensemble de la profession, incluant la télévision traditionnelle et numérique ? Que faire pour plus de respect du scénario et de son auteur ? Comment la SARTEC peut-elle mieux y contribuer ? Quels intervenants solliciter ? Par quels véhicules ? De quels exemples internationaux s'inspirer ?

À l'occasion de cette activité animée par le journaliste Dennis Trudeau, nous avons beaucoup appris des témoignages et des réponses des experts que nous avons conviés. Merci de tout cœur Isabelle Raynauld, Michelle Allen, Carolle Brabant, Judith Dubeau, Jacques K. Primeau et Maxime Vanasse ainsi qu'aux auteurs présents, pour avoir généreusement partagé vos visions.

Résultat ? Une panoplie de pistes de solutions dont plusieurs sont déjà en œuvres par les auteurs, la SARTEC et des partenaires de l'industrie.

Les membres, le conseil d'administration et l'équipe de la SARTEC ressortent fort inspirés de ces activités. Ensemble et dans le respect des apports de tous et chacun, nous agissons pour plus de respect de la profession, et ainsi, nos auteurs auront envie de continuer d'imaginer et d'écrire les histoires indispensables au succès de notre télévision et de notre cinématographie.

SIX PREMIERS MOIS BIEN REMPLIS

Permettez-moi maintenant de vous parler de mes premiers mois à la SARTEC. Ils ont coïncidé avec d'importants chantiers pour les auteurs, dont la renégociation de l'ALÉNA, des révisions de législations fondamentales, une nouvelle politique culturelle, des enjeux de financement, un appel de projets de NETFLIX, des négociations pour les médias numériques, de nouvelles dispositions minimales pour le doublage, le renouvellement de notre régime d'assurance collective, la planification de la refonte de notre site Web, des améliorations urgentes à faire à nos lieux, des demandes d'aide d'auteurs en difficulté, sans oublier ce qui occupe l'équipe au quotidien, comme l'entrée de données, la vérification de contrats, la demande de judicieux conseils, les griefs, la gestion des assurances et des REER, le mentorat, les formations, les communications et divers autres services offerts.

Je m'attarderai sur nos principaux dossiers d'affaires publiques et de négociations, majoritairement influencées par le bouleversement causé par le numérique qui est, plus que jamais, au cœur des préoccupations de toutes les guildes des scénaristes du Monde. Je ferai aussi un bref retour sur le congrès et la conférence internationale des scénaristes d'octobre que la SARTEC ne pouvait rater.

■ AFFAIRES PUBLIQUES

NOUVEL ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (AEUMC)

La SARTEC a encouragé le premier ministre du Canada et les ministres du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères à maintenir la clause d'exemption culturelle globale que le gouvernement s'était engagé à préserver pour exclure nos industries culturelles de la portée des engagements du Canada en matière de commerce électronique. À défaut de procéder à une telle clarification, le Canada n'aurait pu se tourner vers les solutions préconisées par les pays européens pour assurer la présence de contenus culturels européens sur les plateformes numériques utilisées par les Européens.

Les États-Unis auraient souhaité obtenir des concessions canadiennes pour interdire toute mesure discriminatoire sur les produits distribués électroniquement, incluant les livres numériques, les œuvres audiovisuelles, la musique, etc. Nous avons donc craint que le Canada ne puisse plus exiger, à l'avenir, que les plateformes distribuant des contenus culturels soient tenues de soutenir la création au Canada, de proposer, promouvoir ou faire découvrir des contenus canadiens aux Canadiens, comme c'est la règle dans l'univers analogique.

Fort heureusement, l'exception globale a été maintenue, alors que le Canada venait justement d'entreprendre la révision de lois essentielles pour notre culture (radiodiffusion, télécommunications, radiocommunication et droit d'auteur).

RAPPORT DU CRTC DU 1^{ER} JUIN

Dans le contexte de cette révision amorcée récemment, la SARTEC appuie et bénéficie du précieux soutien de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et de la Coalition pour la culture et les médias (CCM). En collaboration avec ces coalitions, nous avons favorablement réagi, en juin, au rapport très attendu du CRTC concernant les modèles de distribution de programmation de l'avenir.

Ce rapport témoigne enfin d'une réelle prise en compte des réalités actuelles des secteurs de la musique et de l'audiovisuel, affirme que le *statu quo* n'est plus acceptable et soutient le principe selon lequel tous les joueurs qui tirent des bénéfices des contenus culturels doivent contribuer au système. La SARTEC travaille depuis plusieurs mois pour éclairer les travaux du comité d'expert désigné au lendemain de ce rapport.

COMITÉ D'EXPERTS EXAMINANT LE CADRE LÉGISLATIF DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CANADA (COMITÉ YALE)

Le gouvernement du Canada a en effet mandaté un groupe d'experts indépendants pour examiner le cadre législatif des communications du Canada, dont la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur la radiocommunication, et de lui formuler ses recommandations. Le groupe d'experts entend déposer un rapport préliminaire au printemps 2019 et un rapport final en janvier 2020.

À cette occasion, nous participons, en collaboration avec la CDEC et la CCM, à de nombreuses rencontres de formation et de concertation aux fins des meilleures représentations des créateurs francophones. Le Comité Yale ayant demandé des recommandations législatives concrètes et inspirés de faits internationaux, tout le milieu canadien de l'enregistrement audiovisuel et sonore s'active à préparer les mémoires que le Comité Yale a demandé d'ici le 11 janvier 2019. Celui de la SARTEC sera déposé avec nos partenaires AQTIS, ARRQ et UDA.

RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

La SARTEC a comparu dans le cadre de la révision quinquennale de la Loi sur le droit d'auteur. Rappelons qu'au Canada, les dernières révisions en droit d'auteur ont généralement conduit à un affaiblissement des droits des auteurs et à une baisse de leurs redevances dans de nombreux secteurs.

La SARTEC plaide donc pour une modernisation de la Loi tenant compte du numérique, une extension du régime de copie privée à l'audiovisuel, la présomption de cotitularité initiale des scénaristes et des réalisateurs sur l'œuvre audiovisuelle, la prolongation de la couverture du droit d'auteur de 50 ans à 70 ans suivant la mort de l'auteur, et l'élimination d'exceptions pour lesquelles notre pays n'est pas l'exemple à suivre.

Dans ce dossier, les témoignages de créateurs sont précieux pour faire contrepoids aux utilisateurs en faveur d'exceptions uniques au monde privant les auteurs canadiens de revenus. Nous souhaitons d'ailleurs contribuer à la création et à la diffusion, avec l'UNEQ et d'autres associations partenaires, de capsules promouvant les créateurs auprès du public.

LE RAS-LE-BOL DES SCÉNARISTES: DÉJÀ DE BELLES RETOMBÉES

Plusieurs retombées positives ont déjà été observées à la suite de la dénonciation des scénaristes touchés. Par exemple, deux acteurs, Annick Lemay et Patrick Huard, ont rendu hommage au travail des scénaristes lors de deux galas télévisés, une scénariste a été invitée à présenter le film qu'elle avait écrit au Festival du film francophone d'Angoulême. Cette auteure talentueuse, oubliée quelques mois plus tôt pour recevoir son Ours de Cristal à Berlin, a pu se reprendre après avoir pris la parole lors de notre table ronde aux *Rendez-vous Québec cinéma*. Nous en sommes très heureux. Bravo à toi, Nicole Bélanger!

Ce que nous enseigne le Manifeste des scénaristes européens : [cliquez ici](#).

FINANCEMENT

La SARTEC a notamment déployé des efforts pour appuyer une proposition en faveur d'un meilleur financement du long métrage canadien et fait des représentations à l'occasion d'un futur programme destiné aux premières étapes de développement du Fonds des médias du Canada. La SARTEC remercie d'ailleurs le Fonds des médias pour son écoute dans ce dossier, et remercie le ministère du Patrimoine canadien de soutenir le Fonds des médias. Enfin, la SARTEC a été appelée à s'intéresser à un futur programme de développement NETFLIX/ENH pour des auteurs d'une première série télévisuelle. Nous attendons la version officielle de ce programme pour le commenter officiellement

NETFLIX

Nous avons participé en avril 2018 au Congrès de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) portant sur l'impact des géants du Web américain sur l'industrie audiovisuelle québécoise et sur NETFLIX, auquel participait notamment la directrice de ses acquisitions jeunesse, une Québécoise ayant auparavant dirigé la chaîne jeunesse spécialisée VRAK.

En suivi à ce congrès, NETFLIX invitait créateurs et producteurs québécois à lui soumettre des propositions de projets de séries, d'œuvres uniques et de documentaires. La signature d'une décharge de responsabilité unilingue anglaise avec NETFLIX (*Settlement Agreement*) conditionnelle à la soumission d'un projet a suscité bien des questions. Nathalie Petrowski écrivait d'ailleurs un article sur ce processus inhabituel au Québec « [Parlez-vous le NETFLIX?](#) ».

À la suite de l'appel d'offres de NETFLIX aux producteurs et aux créateurs, la plateforme investira bientôt dans un premier projet original en français, dossier que l'équipe de la SARTEC entend suivre de près.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE

En juin, le gouvernement du Québec rendait publique sa nouvelle politique culturelle, « Partout la culture ». En plus de reconnaître l'apport essentiel du secteur culturel à la vie sociale et économique du Québec, nous saluons que cette politique veuille tenir compte des nouvelles réalités et des profonds bouleversements auxquels les créateurs de l'audiovisuel sont confrontés, comme la mondialisation et la multiplication des plateformes.

Enfin, heureusement à contre-courant de son homologue fédéral, soulignons que le gouvernement du Québec adoptait en juin 2018 le projet de loi 150 par lequel les fournisseurs de biens intangibles et de services en ligne – comme NETFLIX et YOUTUBE (GOOGLE) – seront tenus, dès le 1er janvier 2019, de percevoir la TVQ sur les ventes effectuées au Québec, et ce, même s'ils sont établis à l'extérieur de nos frontières. Un pas de plus dans la bonne direction.

L'Aparté

Nous pouvons également nous enorgueillir, au Québec, d'avoir mis sur pied, en moins d'un an, un code de conduite et un guichet unique, l'*Aparté*, pour offrir assistance à toutes personnes du milieu culturel faisant l'objet ou étant témoins de harcèlement (psychologique ou sexuel) ou de violence au travail (agression sexuelle). Il résulte d'une collaboration remarquable de plus de 40 associations du milieu culturel à la suite du mouvement #moiaussi (#metoo). Saluons la collaboration de la précédente ministre de la culture, Marie Montpetit, pour avoir grandement contribué à sa mise en place. La SARTEC est heureuse que les artistes travailleurs autonomes comme les auteurs, particulièrement vulnérables aux abus en raison de leur statut précaire, puissent y recourir.

■ NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

SARTEC-ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE (AQPM)

En novembre 2017, l'AQPM se montrait ouverte à négocier une entente pour les médias numériques respectant les grands principes de l'entente SARTEC-AQPM télévision, à la condition qu'une nouvelle classe d'auteur « de la relève » soit défini aux fins de conditions particulières. La SARTEC s'est montrée ouverte à en discuter, mais très prudente face au concept.

En réponse à cette proposition, la SARTEC a soumis une définition moins large que celle voulue par l'AQPM de la relève, ouverte à discuter de certaines modalités. La SARTEC est également ouverte à déroger, pour les médias numériques, à l'entente télévision lorsque les circonstances le justifient et d'en adapter les conditions, en raison par exemple de budgets artisanaux ou d'œuvres dont la durée est si courte qu'elle n'est pas prévue, comme telle, à l'entente télévision.

La migration importante de l'auditoire télévisuel sur les plateformes numériques, et le fait que nos politiques publiques tendent à mieux soutenir les productions qui y sont destinées, notamment les crédits d'impôts provinciaux et fédéraux, concourent à nous convaincre de la nécessité de construire l'entente pour les médias numériques à partir de l'entente télévision.

La SARTEC entend compléter sa réponse aux dispositions jusqu'ici déposées par l'AQPM et lui soumettre une proposition d'entente collective globale. Dans l'intervalle, la lettre d'entente « nouveaux médias » AQPM-SARTEC conclue « à titre expérimental et sans admission », qui venait à échéance en août 2018 (sans que ses conditions ne continuent de s'appliquer), a été renouvelée pour une année additionnelle, obligeant les membres de l'AQPM à conclure des contrats SARTEC pour des productions qui ne seraient peut-être pas couvertes par nos ententes télévision et cinéma. Enfin, notre entente collective avec l'AQPM pour la télévision arrive à échéance en 2019.

SARTEC-ASSOCIATION NATIONALE DES DOUBLEURS PROFESSIONNELS (ANDP)

Échue depuis décembre 2015, l'entente avec l'ANDP avait fait l'objet de longues négociations conclues par la signature, en décembre 2018, d'une lettre d'entente d'une durée de deux ans. En avril 2018, celle-ci nécessitait des précisions et faisait l'objet d'un litige d'interprétation sur la portée d'un tarif de doublage à 2.70\$/ligne (les 1100 premières lignes) et à 1.70\$/ligne (toute ligne supplémentaire). Pour résoudre à l'amiable cette divergence et afin que les adaptateurs ne soient

pas perdants à l'issue incertaine d'un arbitrage, la SARTEC a accordé à l'ANDP une dérogation étendant ce tarif à la télévision sur demande, mais faisant passer la garantie de 2,70\$ pour les 1100 premières lignes, à 1 500 lignes.

SARTEC-FONDS DES MÉDIAS

L'entente particulière signée l'an dernier avec le Fonds des médias du Canada pour mettre en place une chaîne YouTube dédiée à la production nationale fait l'objet d'une demande du Fonds pour la renouveler. Cette chaîne rend disponibles les trois premiers épisodes de certaines séries québécoises dont les revenus de YouTube, perçus par le Fonds, sont partagés entre diverses associations devant les remettre à leurs membres. Le conseil d'administration de la SARTEC se penchera sur cette demande du Fonds des médias prochainement, mais il s'est déjà montré ouvert à renouveler l'entente temporairement.

CONGRÈS DE L'IAWG ET CONFÉRENCE DES SCÉNARISTES (WCOS)

Ce congrès et cette conférence, dont Mathieu Plante et Michel vous entretiennent dans la présente édition de l'Info-SARTEC, sont pour la SARTEC une mine d'or d'informations sur plusieurs questions. Ils nous ont entre autres permis de constater la nécessité pour les auteurs audiovisuels de se battre pour des guildes et des sociétés de gestion collectives fortes, de meilleures législations sur le droit d'auteur pour toucher des redevances au bout de la chaîne d'exploitation, ainsi que des mécanismes d'implantation efficaces pour en faciliter la perception.

Aurions-nous intérêt à rattraper l'Europe en matière de gestion collective, ne serait-ce que pour bénéficier de redevances pour la copie privée, comme celles perçues et distribuées depuis déjà fort longtemps aux scénaristes, aux réalisateurs, aux interprètes et aux producteurs européens? Sans aucun doute, et nous invitons bien entendu le gouvernement canadien à nous le permettre enfin

CONCLUSION


Ceci conclut donc mon premier rapport annuel, alors que je n'ai passé que six mois avec vous. Pour l'anecdote, il y a un presque jour pour jour, je dînais avec Yves Légaré qui m'informait que la SARTEC avait confié, à un chasseur de têtes, la quête de la personne qui lui succéderait. Je me suis alors inquiétée que la SARTEC n'ait pas encore réussi à trouver cette personne.

Parallèlement, j'avais depuis peu commencé à me demander, au service de l'ADISQ depuis bientôt 20 ans, si je n'aurais pas éventuellement besoin d'un changement, sans savoir toutefois quelle autre mission que celles de la musique et du spectacle

québécois pourrait bien me donner autant envie de me lever, tous les jours en chantant, pour travailler sans compter.

J'ai donc pensé poser quelques questions à Yves sur son travail et, en conclusion de notre dîner, je lui disais que j'allais peut-être soumettre ma candidature. Ce qui fut fait.

Avant d'accepter de quitter l'ADISQ, j'ai demandé conseil à des amis, dont une avocate à la retraite ayant travaillé de très près avec les scénaristes, « un groupe formidable, extrêmement imaginatifs et pleins d'humour », m'écrivait-elle. Elle avait bien raison.

Je suis très heureuse aujourd'hui de faire équipe avec les auteurs de la SARTEC, son conseil d'administration, son personnel et ses partenaires. Merci pour votre travail, votre confiance et votre appui. 

NOS PRÉCIEUSES COALITIONS

Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

Créée en 1998 par les principales associations québécoises du milieu culturel à l'occasion de la contestation du projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), la CDEC avait initialement pour objectif de doter la culture canadienne d'outils pour assurer le rayonnement de la culture au pays et faire face aux menaces que pose la mondialisation des échanges culturels. Elle s'attarde aujourd'hui plus particulièrement à favoriser l'expression de la diversité des expressions culturelles en ligne et regroupe plus de 30 organisations canadiennes représentant des créateurs, interprètes, artisans, producteurs, distributeurs et éditeurs œuvrant dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, des médias numériques, de la musique, des arts d'interprétation et des arts visuels.

Coalition pour la culture et les médias (CCM)

La CCM a été mise sur pieds il y a un peu plus d'un an pour regrouper une quarantaine d'organisations des milieux culturels et médiatiques qui représentent des centaines de milliers de membres au Canada. Dans son Manifeste pour la pérennité et le rayonnement de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique (coalitionculturemedia.ca), la coalition demande aux gouvernements le rétablissement de l'équité fiscale et réglementaire, la mise en place de mesures efficaces de soutien, de même qu'une continuité des interventions gouvernementales en appui à la culture et aux médias. Il n'est pas trop tard pour signer son superbe Manifeste.